



République d'Haïti

OFFICE NATIONAL DE LA MIGRATION

Port-au-Prince, le 17 septembre 2026.-

NOTE DE PRESSE

RETOUR DE 71 RESSORTISSANTS HAÏTIENS : L'ONM RENFORCE LE DISPOSITIF D'ACCUEIL, D'ASSISTANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT

Sur instruction du Premier ministre, Son Excellence Monsieur Alix Didier FILS-AIMÉ, le Directeur Général de l'Office National de la Migration (ONM), Me Jean Négot BONHEUR DELVA, a renforcé le dispositif national d'accueil, de prise en charge et d'accompagnement des ressortissants haïtiens de retour au pays.

Dans le cadre de cette intervention, quatre-vingt-neuf (89) ressortissants haïtiens, dont soixante-dix-sept (77) hommes, douze (12) femmes et trois (3) enfants, ont été accueillis, ce 17 septembre 2026, à l'aéroport international du Cap-Haïtien, à la suite de leur retour des États-Unis d'Amérique.

Le dispositif mis en place comprend notamment :

- l'accueil, l'enregistrement et l'orientation des migrants de retour ;
- la distribution de repas et d'eau ;
- un appui médical et psychosocial, selon les besoins ;
- des séances d'information et d'orientation sur les mécanismes d'assistance et de réintégration ;
- l'octroi d'une allocation individuelle de vingt-cinq mille (25 000) gourdes, soit environ 192 dollars américains ;
- l'hébergement et la prise en charge des migrants de retour, avec la mise à disposition de quarante-quatre (44) chambres d'hôtel.

Depuis la fin du programme de Statut de Protection Temporaire (TPS), l'ONM a ainsi assuré l'accueil et l'assistance de cinq (5) contingents de migrants de retour.

Aucun retour ne doit être synonyme d'abandon. Le Gouvernement agit pour accueillir, accompagner et favoriser la réintégration.

Service Communication de l'Office
National de la Migration (ONM)